

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

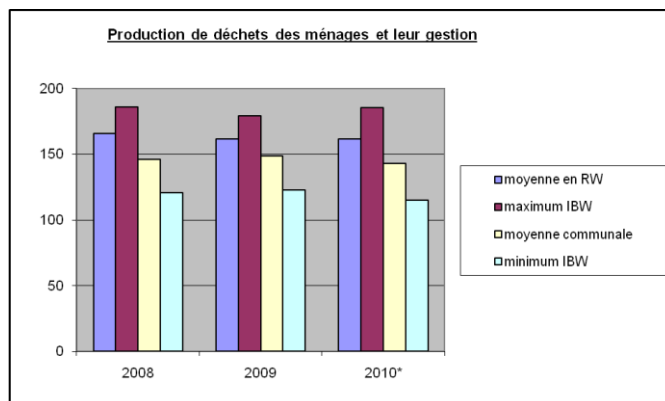
Commune : Villers-la-Ville Intercommunale : I.B.W.
 Nombre d'habitants : 10.072 (31/12/2009)

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2009	Moyenne dans votre commune kg/an/habitant 2010	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	161,62	142,87	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	69,14	73,07	Parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	47,44	29,55	Collectes sélectives en porte à porte (système à la demande payant) + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	96,72	82,07	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	27,04	29,31	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	58,71	58,18	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,91	29,29	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	15,86	15,98	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	7,63	7,38	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	6,06	7,64	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	7,59	6,56	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	527,72	481,90	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2008	165,48	120,6	185,7	146,14
2009	161,62	122,51	179,11	148,69
2010	161,62*	115,21	185,47	142,87

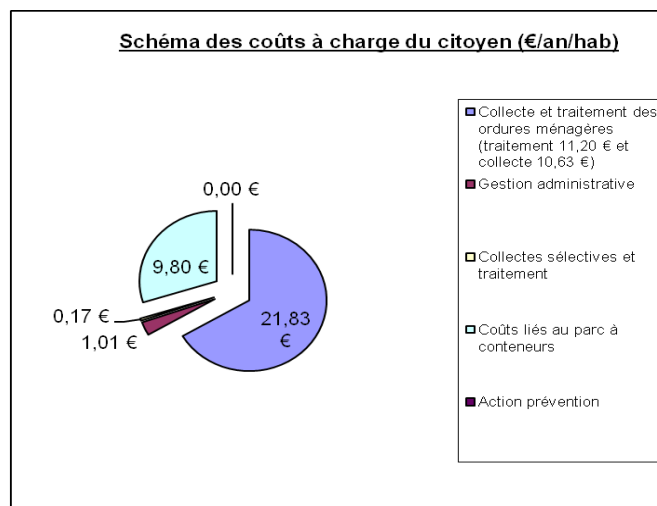
(*) Moyenne en RW de 2009 prise en considération car 2010 non communiquée



2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2010

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères (traitement 11,20 € et collecte 10,63 €)	21,83 €	66,53%
Gestion administrative	1,01 €	3,08%
Collectes sélectives et traitement	0,17 €	0,52%
Coûts liés au parc à conteneurs	9,80 €	29,87%
Action prévention	0,00 €	0,00%
Total	32,81 €	100,00%

ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

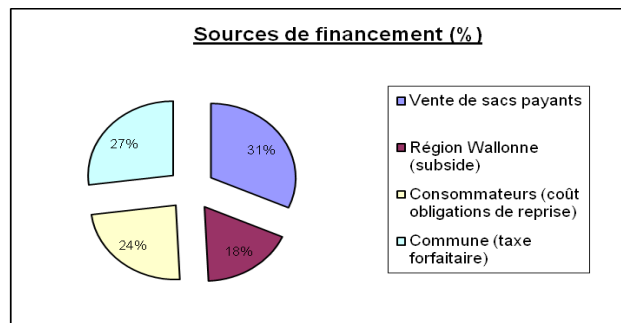


Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales :	6 €/Tonne en UVE (Unité de Valorisation Energétique = incinérateur)
Taxes provinciales :	1,74 €/Tonne en UVE
Taxes communales :	3 €/Tonne en UVE

3. Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	180.809,68	31,60%
Région Wallonne (subside)	100.963,32	17,65%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	135.817,32	23,74%
Commune (taxe forfaitaire)	154.594,00	27,01%
Total	572.139,32	100,00%



4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

Services minimum :	Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC Parc à conteneurs
Services complémentaires :	- Collecte de sapins de Noël - Collecte encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
25 €	37 €	50 €	50 €	50 €

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,13
Huiles de friture	VALORFRIT	0,15
Piles	BEBAT	1,77
Emballages	FOST PLUS	4,70
Pneus	RECYTYRE (*)	1,91
DEEE	RECUPEL (*)	4,83

(*) Coût par habitant 2007 car 2009 non communiqué

6. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Participez aux collectes sélectives !

→ Conseils de prévention :

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.

Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.

Achetez seulement ce dont vous avez besoin.

Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.

Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité.

Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).

Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.

Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.

Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).

Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.

Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.

Choisissez les boissons en bouteilles consignées.

Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

→ Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.

Journées de collectes vélos, jouets.

7. Renseignements : service environnement : 071/87.03.89